

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES DES ARDENNES

PREFECTURE DES ARDENNES

CONSEIL GENERAL DES ARDENNES

Arrêté n° 2011-114

Arrêté n° 2011-37

**MODIFIANT LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DES DROITS
ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)**

Le PREFET des ARDENNES

Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes » du 19 décembre 2005 et l'arrêté n° 2005-417 du 27 décembre 2005 portant approbation de la dite convention ;

Vu le décret n° 2005-1587 du 19 décembre 2005 relatif à la Maison Départementale des Personnes Handicapées ;

Vu le décret n° 2005-1589 du 19 décembre 2005 relatif à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées ;

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE
ET DE MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

ARRESENT

ARTICLE 1 : l'arrêté conjoint du 28 mai 2010, n° 2010-221 et n° 2010-179, modifiant la composition de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées est abrogé.

ARTICLE 2 : sont désignés par Monsieur le Président du Conseil Général pour représenter le Conseil Général des Ardennes :

- Titulaire : Mme Elisabeth FAILLE
- Suppléant : M. Noël BOURGEOIS

- Titulaire : M. Jacques MORLACCHI
- Suppléant : M. Patrick DEMORGNY

- Titulaire : M. Renaud BURER
- Suppléant : Mme Marie Madeleine SOIGNEUX

- Titulaire : Mme Joëlle FOURREAUX
- Suppléant : M. Stéphane COLLIGNON

ARTICLE 3 : sont nommés pour représenter l'Etat, en application de l'article R 241-24 du code de l'action sociale et des familles :

- M. le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale ou son représentant
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou son représentant
- Mme l'Inspectrice d'Académie, directrice des services départementaux de l'Education nationale ou son représentant
- M. le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant

ARTICLE 4 : sont nommés sur proposition conjointe du Directeur Régional des Affaires Sanitaires et Sociales et le chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricole pour représenter les organismes d'assurance maladie et de prestations familiales :

- Titulaire : Mme Anne Marie MARTEAUX (CAF)
- Suppléant :

- Titulaire : M. Etienne HAMAIDE (MSA)
- Suppléant : M. Philippe MAIRE (CPAM)

ARTICLE 5 : sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi pour représenter les organisations syndicales, d'une part parmi les personnes présentées par les organisations professionnelles d'employeurs les plus représentatives, d'autre part parmi les personnes présentées par les organisations syndicales de salariés et de fonctionnaires les plus représentatives :

- Titulaire : Mme Annie JACOB (MEDEF)
- Suppléants : M. André MASSE (UNIFED SNASEA)
Mme Micheline PIERROT (CAPEB)
M. Benoît HAOUY (CGPME)

- Titulaire : M. Pascal LATTUADA (CGT)
- Suppléants : Mme Béatrice DELIZEE (FO)
M. Nicolas TASSOT (CFTC)
Mme Sylvie CAMPAGNIE (CFDT)

ARTICLE 6 : sont nommés sur proposition de Madame l'Inspectrice d'Académie pour représenter les associations de parents d'élèves :

- Titulaire : Mme BLAVIER Virginie (FCPE)
- Suppléant : Mme LAURIER Marie-José (PEEP)

ARTICLE 7 : sont nommés sur proposition de Monsieur le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale pour représenter les associations de personnes handicapées et leurs familles :

- Titulaire : M. Nicolas NONNON (Trisomie 21)
- Suppléant : Mme Nicole DUFFOSSEZ (Trisomie 21)

- Titulaire : M. Christian JOSEPH (UNAFAM)
- Suppléants : M. Jean-Michel GEORGES (UNAFAM)
M. Alain SALVI (UNAFAM)

- Titulaire : Mme Brigitte LOIZON (ADAPEI)
- Suppléants : Mme Bénédicte FAUCHEUX (APIPA)
Mme Nathalie BEGUIN (ADAPEI)

- Titulaire : M. Bernard LESIRE (APF)
- Suppléants : Mme Marie Laure TBAHY (Sève et le Rameau)
M. Alain ANTOINE (APF)

- Titulaire : M. Michel GOSSELIN (AAIMC)
- Suppléants : M. Dominique SAVOUREY (Tralal'air)
M. Guy PONCELET (AAIMC)

- Titulaire : M. Christophe PLOTEK (DGPC)
- Suppléants : Mme Mireille BOCQUILLON (NAFSEP)
M. Cédric TINOIS (AAPH)

- Titulaire : M. Eric MESUREUR (APLH)
- Suppléants : M. Georges GALEA (AFEIH)
Mme Marielle MAGNIN (AFEIH)

ARTICLE 8 : sont désignés par le Conseil Départemental Consultatif des Personnes Handicapées :

- Titulaire : M. Jean Pierre CHEMIER
- Suppléant : M. Francis HAY

ARTICLE 9 : sont nommés sur proposition de Monsieur le Président du Conseil général et de Monsieur le Directeur Départemental chargé de la Cohésion Sociale pour représenter les organismes gestionnaires d'établissement ou de services des personnes handicapées, avec voix consultative :

- Titulaire : M. Guy PLEUTIN (VAS)
- Suppléants : M. Jean Philippe DEMOULIN (EDPAMS)
M. Guillaume BAS (Ligue de l'enseignement)

- Titulaire : Mme Annie DEMISSY (Albatros 08)
- Suppléants : M. Vincent BITTEL (Papillons blancs)
M. Pierre TATON (UGECAM – CRFE)

ARTICLE 10 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture et Monsieur le Directeur Général des Services Départementaux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Madame la Présidente du GIP « Maison Départementale des Personnes Handicapées des Ardennes », aux intéressés et publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 28 février 2011

LE PREFET DES ARDENNES

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Pierre N'GAHANE

Benoît HURÉ